



N° PREFECTURE : W313023744

N° SIRET : 835 381 013 00019

N° SIREN : 835 381 013

PROCES VERBAL REUNION DES ADHERENTES DE L'ANTENNE DE SAINT-LYS ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCRDI 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le **mercredi 12 juillet à 19h30**,

Les membres du bureau de l'Association ORI HEITIARE TAHITI se sont réunis, pour une réunion avec les adhérentes de l'Antenne de Saint-Lys.

Il a été constaté :

- 13 membres (sur 19) présents du Conseil d'Administration :

- Eddy ETAETA – Président
- Michel BOCQUIER – 2^{ème} Vice-Président Pôle Événementiel
- Estelle DELLA CROCE – 3^{ème} Vice-Présidente Pôle Financier
- Heipoe OPUTU – 1^{ère} Trésorière Gestion Courante des Comptes
- Jacques AUDOUY – 3^{ème} Trésorier Gestion des Subventions & Sponsoring
- Gaëlle SABLAYROLLES – 1^{ère} Secrétaire Gestion Administrative
- Françoise BOCQUIER – 2^{ème} Secrétaire Gestion et Suivi des Événements
- Audrey AUDOUY – 3^{ème} Secrétaire Gestion et Suivi des Subventions & Sponsoring
- Carine PAPARA – Membre Actif Pôle Événementiel
- Heitiare ETAETA – Directrice de l'École de Danse OHT
- Nathalie COMBES – Référente Antenne Saint-Lys
- Guillaume ENRIQUES – Référent Antenne Tahiti
- Magali ENRIQUES – Référente Antenne Tahiti

- 15 adhérentes (sur 43) présentes de l'Antenne de Saint-Lys (cf. feuille d'émargement jointe) :

- 13 danseuses dont une en visioconférence
- 1 maman d'une danseuse du Groupe Tamahine

- Stella ASAMANY – Assistante Danse de l'Antenne de Saint-Lys

Le Président remercie les membres et danseuses de leur présence, suite à l'envoi de notre courrier du 06 juillet 2023, déclare la séance ouverte et rappelle que l'ordre du jour sera le suivant :

- Projection d'un PowerPoint et présentation de l'Association OHT pour les adhérentes de Saint-Lys.
- Eclaircir certains points suite aux retours faits par rapport au questionnaire à la seule initiative de Cindy (critiques sur la vie associative d'OHT, critiques sur le gala du 1^{er} juillet 2023, sur le bal de Saint-Lys du 15 avril 2023, points négatifs, ...).
- Questions diverses

Point 1 :

Avant de présenter le PowerPoint, le Président tient à préciser que le Conseil d'Administration de OHT n'est absolument pas à l'origine de ce questionnaire, ni informé de cette initiative et surtout pas de sa diffusion.

Contenu des points abordés lors de la diffusion du PowerPoint :

1 - Présentation du sondage mené par Cindy MAHOUDEAUX. Le questionnaire fait de sa propre initiative n'a été envoyé qu'à un certain nombre de danseuses et exclusivement à l'Antenne de Saint-Lys

2 - Critiques portées : « on dit qu'aux auteurs la critique est utile, mais l'art est difficile ». « Avant de critiquer, il faut se mettre à la place de celui ou de ceux que l'on critique ».

3 – Un droit de réponse du CA OHT, d'où l'envoi d'un courrier en date du 06 juillet 2023, adressé à toutes les adhérentes de l'Antenne de Saint-Lys, pour convocation à une réunion le mercredi 12 juillet 2023, de 19h30 à 22h30, à la Salle Antonin Chelle, 1 rue des Glycines à Saint-Lys.

4 - Présentation de l'organigramme du Conseil d'Administration de OHT avec les fonctions de chaque membre.

5 – OHT, c'est avant tout des valeurs « RESPECT – PLAISIR – ESPRIT D'ENTRE AIDE – CONVIVIALITE ».

6 – L'Association ORI HEITIARE TAHITI a été fondée le 12 novembre 2015 (loi du 1^{er} juillet 1901).

2016 > 5 adhésions / 2022 -> 196 adhésions / 2023 -> 205 adhésions.

Quatre champs d'actions majeures :

- La promotion et le partage culturel à travers la danse, la musique, les activités traditionnelles, voyage en Polynésie française, ...
- L'action en faveur de l'éco-santé par un soutien à la recherche médicale et scientifique à travers le Téléthon, la marche pour une Rose Polynésienne, ...
- La sensibilisation à la biodiversité marine et la lutte contre la montée des eaux à travers des actions de partenariat.
- La valorisation de la gastronomie polynésienne par l'organisation d'un bal, d'un festival polynésien, ...

7 - Promotion du tourisme culturel de par :

- Nos écoles de danse et de Ukulele. Les cours sont distribués à partir d'un ruban pédagogique établi par Heitiare ETAETA (Directrice de l'Ecole de Danse OHT).

8 - Présentation de l'équipe pédagogique de l'école de danse :

- Heitiare ETAETA
- Kelly RISSE
- Estelle DELLA CROCE
- Mylène BOUSQUET
- Stella ASAMANY
- Aurélie YEE CHUI KOI
- Carine PAPARA
- Gaëlle SABLAYROLLES

9 – Présentation de la convention avec la Commune de Saint-Lys

10 – Présentation et comparatif des diverses salles de danse :

- Antenne de Saint-Lys : 68 m² (50 personnes) avec vestiaires, toilettes, absence de miroir.
- Antenne de Toulouse-Matabiau : 45 m² (20 personnes) avec toilettes, absence de miroir.
- Antenne de l'Union : 48 m² (25 personnes), avec toilettes et miroir.

11 - Présentation des tarifs OHT et comparatif avec diverses écoles des alentours, avec les grandes écoles de Polynésie et du Conservatoire de danse de Polynésie.

12 – Communication du nombre de danseuses inscrites et du taux de présence pour l'Antenne de Saint-Lys, pour les deux groupes HEI HINEITI et HEI TAMAHINE.

13 - Promotion et partage du tourisme culturel par des animations :

- La journée de cohésion (15 participations / 43 pour l'Antenne de Saint-Lys)
- La déambulation à Ségoufielle (5 participations / 43 pour l'Antenne de Saint-Lys)
- La déambulation à Toulouse (1 participation / 43 pour l'Antenne de Saint-Lys)
- Le Bal de Saint-Lys (accueil de 150 dineurs et 47 non dineurs)
- Le Gala de danse de l'Ecole OHT. Présentation de 30 danses par 150 artistes. Accueil de 1 200 personnes, une 1^{ère} à un gala OHT (prévision initiale de 480 personnes). Tarif préférentiel (5,00 €) par rapport aux diverses écoles des alentours. Prise en compte des « flops » et des « tops ».
- Le Festival UNION FENUA NO TE HEIVA (1ère édition en 2019, 2ème édition en 2022, 3^{ème} édition 2024).

14 - Présentation du budget prévisionnel et du bilan financier général du Festival 2022, avec les aides de l'état (5 %), du Département de la Haute-Garonne (1 %), de la Commune de l'Union (11 %), sponsoring (11 %), ressources OHT (72 %).

Présentation des différents pôles avec le détail des activités. Présentation sous forme de tableau des gains ou des pertes par activité et du bilan financier général, soit 28 000,00 € de charges, 32 000,00 € de produits, pour un bénéfice de 4 000,00 €.

15 - Action en faveur de l'éco santé :

- Partenariat avec la LIGUE CONTRE LE CANCER 31

Aider et servir à la prévention, supporter la recherche et soutenir les patients touchés par le cancer et accompagner leur famille.

Participation et organisation d'événements pour récolter des dons pour la LCC31, avec deux rendez-vous pour le mois d'octobre (Octobre Rose et La Rose Polynésienne).

Les fonds seront notamment dédiés à « LA MAISON » (projet unique en France). Lutter contre l'inégalité d'accès aux soins, l'isolement géographique et social. Permettre au patient de se concentrer sur sa guérison. Don de 1 160,75 €.

- Participation au TELETHON à Saint-Lys.
- Action pour soutenir les associations contre le cancer pédiatrique :
 - « TOUS POUR LOLA » -> Don de 175,00 € remis lors du Festival 2022.
 - « OWEN WARRIORS » -> participation à l'événement caritatif à Ségoufielle, organisé par notre danseuse Caroline DOUX (déambulation et danses).
- Dans le cadre de la Ligue Contre le Cancer, l'Association OHT a offert à une danseuse de Saint-Lys, atteinte du cancer, un billet d'avion pour lui permettre de se rendre en Polynésie Française avec organisation de son voyage sur place.

16 - Sensibilisation à la biodiversité marine et la lutte contre la montée des eaux en partenariat avec TOXI PLAN, CITOYENS POUR LE CLIMAT, ECO REEF MOOREA, PROJECT RESCUE OCEAN, TOXI SAFE.

- Atelier débat durant le Festival UNION FENUA NO TE HEIVA 2^{ème} édition de 2022.
- Représentation de l'Association OHT par la participation de Guillaume ENRIQUES aux côtés de l'Association PROJECT RESCUE OCEAN, dans la collecte des déchets sur les plages de Tahiti.
- Partenariat en cours de réalisation avec l'Association ECO REEF MOOREA. Une participation de OHT, à hauteur de 5,00 € par adhérent, pris sur les 50,00 € d'adhésion, sera reversée.

17 - Valorisation de la gastronomie polynésienne lors du

- Gala de l'Ecole de Danse OHT
- Bal de Saint-Lys en 2023
- Bal de L'Union en 2022 avec PASS sanitaire
- Festival UNION FENUA NO TE HEIVA (1^{ère} et 2^{ème} édition)

18 – Le Conseil d'Administration.

Son domaine d'action est en principe l'administration et la gestion courante de l'association. Cependant, il peut être étendu à tout ce que les statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale.

Un conseil d'administration d'une association se réunit 3 à 4 fois par an. En général, les statuts prévoient le nombre de réunion par an.

Au cours de l'année 2022/2023, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois en soirée le dimanche, pour l'organisation des événements OHT.

Dès leur rédaction, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et tous ceux du Conseil d'Administration sont tous accessibles sur le site www.oriheitiaretahiti.fr

Les cinq valeurs de notre Conseil d'Administration sont :

- Respect
- Bienveillance
- Communication
- Honnêteté
- Travail en équipe

19 – Trésorerie et Finances :

- Présentation des tableaux de gestion :
 - budget prévisionnel pour l'année 2022/2023.
 - recettes et dépenses 2022/2023 pour les événements OHT (Rose Polynésienne 2022, Bal Saint-Lys 2023, Gala 2023, ...)

- recettes et dépenses 2022/2023 de l'Ecole de Danse.
 - frais 2022/2023 liés à l'activité de l'Association OHT
- Pour le fonctionnement de l'Association, un véhicule 9 places de type Van a été acheté (17 890,00 €) ainsi que du matériel de sonorisation haute gamme (1 198,20 €).
- Toute la gestion pour les paiements des adhésions, des cotisations, ainsi que les recettes des événements (buvette, restauration, ticket entrée, tombola, ...) se fait par l'intermédiaire d'ASSOCONNECT, pour laquelle nous payons une prestation annuelle.

20 – Pour le Gala 2023, le coût d'achat des tissus de l'Ecole de Danse est de 2 622,02 €. Après participation de 9,00 € des danseuses, le budget resté à la charge de l'Association est de 1 576,02 €.

Après comparatif auprès de certaines écoles, les costumes sont loués aux danseuses 30,00 € (par costume), une autre fait payer 250,00 € les quatre costumes pour le Gala.

21 – Depuis 2018 et chaque année, suite aux événements OHT, nous faisons une déclaration auprès de la SACEM et nous nous acquittons des factures tous les ans.

22 – Présentation des défraiements de l'équipe pédagogique OHT 2022/2023. Dans le cadre d'une association loi 1901, seules des indemnités kilométriques peuvent être versées.

Point 2 : Questions Diverses

Les adhérentes présentes ont proposé des axes d'amélioration sur lesquels le Conseil d'Administration planchera pour les prochains événements :

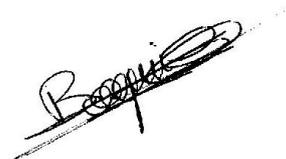
- Réservation et vente des billets à l'avance pour tous les événements
- Manque communication vis-à-vis du voyage offert à Caroline
- Lors des événements, faire venir un professionnel pour filmer et avoir la possibilité d'acheter le film
- Annoncer lors du Gala que les costumes sont faits entièrement par les danseuses
- Repérage de la scène à organiser pour le prochain Gala
- Manque de communication entre les diverses antennes et le Conseil d'Administration.

Le Président remercie toutes les danseuses ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



ETAETA Eddy
Président de séance



BOCQUIER Françoise
Secrétaire de Séance